

# **COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER**

Luxembourg, le 9 juillet 2010

À toutes les personnes et entreprises  
surveillées par la CSSF

## **CIRCULAIRE CSSF 10/473**

**Concerne : Mesures restrictives à l'appui d'une mise en œuvre effective du mandat du Tribunal pénal international de l'ex Yougoslavie (TPIY)**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer de la publication du règlement (UE) n° 556/2010 du Conseil du 24 juin 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1763/2004 instituant certaines mesures restrictives à l'appui d'une mise en œuvre effective du mandat du Tribunal pénal international de l'ex Yougoslavie (TPIY).

Le nouveau règlement a pour objet l'insertion dans le règlement (CE) n° 1763/2004 de **l'article 11** concernant la désignation des autorités compétentes dans les Etats membres ainsi que le remplacement

- des **articles 3 et 4** définissant les cas dans lesquels les Etats membres peuvent accorder des dérogations à l'article 2 du règlement (CE) n° 1763/2004 et
- de **l'article 12** définissant le champ d'application du même règlement (CE) n° 1763/2004
- de **l'annexe II**.

Par ailleurs il s'agit de relever plus particulièrement le remplacement de **l'article 7** régissant la communication d'informations aux, et la coopération avec les autorités compétentes.

Le règlement (UE) n° 556/2010 est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre. Il est entré en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au [Journal officiel de l'Union européenne, n° L 159, pages 9-12](#), qui a eu lieu le 25 juin 2010.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer immédiatement toutes informations utiles en relation avec le règlement à la Commission de Surveillance du Secteur Financier qui les transmettra au Ministère des Finances et au Ministère des Affaires étrangères, Direction des Relations économiques internationales.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



Claude SIMON  
Directeur



Simone DELCOURT  
Directeur



Jean GUILL  
Directeur général